

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 27 septembre 2022, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en présentiel le 15 septembre deux mille vingt-deux, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Christine **JANODET** - Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Madame Christine **JANODET**, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Jean-François CHAZOTTES – Imène SOUID-BEN CHEIKH – Stéphanie BARRÉ-PIERREL – Hamide KERMANI – Thierry ATLAN – Sana EL AMRANI – Karine BETTAYEB – Frank-Éric BAUM – Alain GIRARD – Thierry CHAUDRON – Maribel AVILES CORONA

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Josiane DAUTRY – Roselyne CHARLES ELIE NELSON – Malikat VERA – Malika LEMBA – Mylène DIBATISTA – Kheira SIONIS – Marilyn HERLIN – Renaud LERUDE – Ramzi HAMZA – Yann GILBERT – Jinny BAGÉ – Seydi BA – Houcine TROUKY – Sylvain CAPLIER – Brahim MESSACI – Philippe BOURIACHI – Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER – Christophe DI CICCIO – Nicole DURU BERREBI

**ETAIENT REPRESENTES**

- Monsieur Farid RADJOUH est excusé et représenté par Jean-François CHAZOTTES.
- Madame Nathalie BESNIET est excusée et représentée par Alain GIRARD.
- Madame Kathy GUERCHE est excusée et représentée par Philippe BOURIACHI.
- Madame Noëline TANFOURI est excusée et représentée par Brahim MESSACI.
- Monsieur Seydi BA arrivera en retard et donne pouvoir à Hamid KERMANI. Monsieur Seydi BA est arrivé à 19h20.
- Madame Imène SOUID-BEN CHEIKH arrivera en retard et donne pouvoir à Christine JANODET. Madame Imène SOUID-BEN CHEIKH est arrivée à 19h18

- Madame Florence AIT SALAH-LECERVOISIER est arrivé à 19h07.
- Monsieur Christophe DI CICCIO a quitté la séance à 20h20.

### **1- Désignation d'un secrétaire de séance.**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Malikat VERA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction. Elle l'a acceptée.

### **2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2022.**

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 7 juillet 2022 est adopté à l'unanimité.

### **3 – Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire en vertu de la délégation de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales donnée par le Conseil municipal par délibération du 4 juillet 2020 en application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.**

- Madame DURU BERREBI demande des précisions sur les décisions numéros 338, 356, 357 et 358.
- Monsieur BOURIACHI demande des précisions sur les décisions numéros 338, 353, 354, 355, 356, 359, 362, 363, 369, 374, 401, 452 et 459.

### **4 - Communications de la Municipalité.**

L'été fut riche à Orly. J'en profite pour remercier le service jeunesse qui s'est mobilisé pour offrir des activités pour tous. J'ai d'ailleurs accueilli cet été Olivier KLEIN, Ministre délégué de la Ville et du Logement venu découvrir les installations et animations proposées par la Ville.

La rentrée des classes s'est bien passée à Orly. Grâce à la mobilisation de tous, élus, parents et enseignants, nous avons obtenu de la direction académique qu'elle renonce à la fermeture d'une classe à l'école maternelle Marcel Cachin. C'est une belle victoire que nous devons à la mobilisation de tous. J'en profite pour saluer l'engagement sans relâche de Imène Soud-Ben Cheikh et de Roselyne Charles Elie-Nelson.

Samedi 3 septembre, nous étions avec plusieurs collègues au forum du temps libre et du sport. Plus de 60 associations étaient présentes ainsi que les services municipaux pour accueillir les 3 000 orlysiens qui sont venus s'inscrire ou inscrire

leurs enfants aux activités sportives et culturelles qui rythmeront leur année scolaire.

Le 6 septembre, j'ai présidé un CLSPD en présence de Madame la Sous-préfète, le Procureur de la République, le Président du territoire, le directeur académique adjoint de l'Education nationale, le Directeur territorial de la sécurité publique et le Commissaire de Choisy le Roi pour la signature du nouveau Contrat local de sécurité. Dans ce nouveau contrat 2020 - 2024, apparaissent la création d'un service de médiation sociale ainsi que d'une police municipale.

Le week-end du 17 septembre, ont eu lieu les journées du patrimoine avec pour thème le patrimoine durable. Les visites du site de maintenance et du remisage du tramway ainsi que la croisière sur Seine ont rencontré un grand succès, comme celles du Parc Méliès, du Parc des Saules et du Trou à Glaise.

Vendredi 23 septembre, c'était l'ouverture de la saison au Centre Culturel.

La semaine bleue démarre lundi prochain autour du thème Changeons notre regard sur les aînés, brisons les idées reçues. Au programme visites, thé dansant, ateliers sans oublier le désormais habituel et très attendu spectacle des séniors mardi 4 octobre à 15h au centre culturel.

Les conseils de quartiers feront leur rentrée les 11, 12 et 18 octobre prochain.

Dimanche 16 octobre aura lieu au Parc des Saules la 5<sup>ème</sup> édition de l'Orlysiennne. La course de 10h15 de 2,5 km est en soutien à la campagne octobre rose.

Vous le savez, nous sommes dans un contexte de flambée des coûts. Le coût des denrées alimentaires a augmenté de plus de 8%, sans parler des coûts de l'énergie. En attendant de boucler le budget du prochain exercice, j'ai demandé aux services de tendre vers une stabilisation des tarifs des prestations municipales telles que cantine, les centres de loisirs etc. En parallèle, je leur ai demandé de lister toutes les possibilités de réduction de coûts pour contenir au maximum l'inflation. Une des premières mesures que j'ai prise, dans un esprit de sérieux et de responsabilité face à la crise que nous traversons, est l'annulation des vœux à la population. Cette décision est bien entendu symbolique quand on met la dépense en perspective avec le montant total de notre budget. Elle est aussi douloureuse car la cérémonie des vœux est un vrai moment de convivialité. Mais cette décision s'impose dans ce contexte de nécessaire sobriété.

### **Résultats du vote des rapports :**

35 conseillers municipaux, dont 27 membres de la majorité et 8 membres de l'opposition.

Rappel de la composition des groupes d'opposition :

- Groupe AGIR : Noëline TANFOURI, Brahim MESSACI **2 x AGIR**
- Groupe ENSEMBLE CONSTRUISSONS NOTRE AVENIR : Philippe BOURIACHI, Kathy GUERCHE **2 x ENSEMBLE CONSTRUISSONS NOTRE AVENIR**
- Groupe POUR ORLY : Florence AÏT SALAH, Sylvain CAPLIER **2 x POUR ORLY**
- Non-inscrits : Nicole DURU BERREBI, Christophe DI CICCO

**5-1. Garantie d'emprunt au profit de la société VALOPHIS HABITAT au titre de la réhabilitation de 60 logements, situés 8 à 12 allée Roland Garros (30 logements) et 19 à 23, rue Jean Mermoz (30 logements).**

*Adopté à l'unanimité*

*4 abstentions : 2 du groupe « Pour Orly » et 2 du groupe « Agir »*

**5-2. Garantie d'emprunt au profit de la société 3F Résidences au titre de la réhabilitation d'un hôtel en une résidence sociale de 74 logements – 58 voie Nouvelle à Orly.**

*Adopté à l'unanimité*

*4 abstentions : 2 du groupe « Pour Orly » et 2 du groupe « Agir »*

**6-1. Modification du périmètre de la taxe d'aménagement à taux majoré à 20 %.**

*Adopté à l'unanimité*

*5 abstentions : 2 du groupe « Pour Orly », 2 du groupe « Agir » et Christophe Di Cicco*

**6-2 Approbation du règlement du jeu concours « Décoration des vitrines » 2022.**

*Adopté à l'unanimité*

*1 abstention de Christophe Di Cicco*

**6-3 Demande de Fonds Social Européen pour le cofinancement de l'action « Accompagnement Coordinateur Parcours d'insertion PLIE » à Orly.**

*Adopté à l'unanimité*

**7-1. Approbation du renouvellement de l'habilitation du Centre Municipal de Santé en centre de vaccination pour trois ans.**

*Adopté à l'unanimité*

## **7-2. Contrat Local de Sécurité et recherches de financements.**

*Adopté à la majorité*

*4 votes contre : 2 du groupe « Pour Orly » et 2 du groupe « Agir »*

### **Questions diverses**

Nous allons maintenant passer aux questions diverses.

**Monsieur BOURIACHI, je vous remercie de poser votre première question.**

*Madame La Maire les associations ont reçu le formulaire de demande de subvention début juillet par mail et la réponse devait intervenir avant la fin de juillet beaucoup d'associations n'ont pas répondu et certaines n'ont pas reçu cette demande, peut-on accorder aux associations qui n'ont pas eu le temps de répondre la même subvention que l'année précédente, et pour 2023 envoyé le formulaire début mai ?*

**Réponse de Christine JANODET**

Monsieur Bouriachi, nous savons être attentifs aux demandes des associations comme nous l'avons démontré l'année dernière en prévoyant, dans les provisions budgétaires, les subventions des dossiers de demande pas encore arrivés. Pour ce qui est des dossiers 2023, vous avez raison, nous les enverrons plus tôt et plus en juillet.

**Madame AIT SALAH, vous m'avez informée ce matin que vous retiriez votre première question. Je vous remercie donc de poser votre deuxième question.**

*Lors de notre mission en Palestine en juin 2022 avec l'AJPF, nous avons constaté, monsieur Messaci et moi-même, combien l'Etat israélien viole chaque jour le droit international en occupant militairement les territoires palestiniens. Les nombreux assassinats de civils, comme celui de Sherine ABU AKLEH l'emblématique journaliste américano-palestinienne de la chaîne internationale Al Jazeera ; les arrestations arbitraires et le recours massif à la détention administrative sont courantes et nombres de palestiniens les subissent ce qui représente une pression psychologique et physique atroce à l'échelle d'un peuple. Nous attirons votre attention et celle de l'ensemble du conseil municipal sur le cas de notre compatriote Salah Hamouri avocat franco-palestinien. Il a été arrêté et mis en détention administrative depuis le 10 mars 2022 - sans charge ni jugement - pour une durée de 3 mois, sur simple décision des autorités israéliennes. Cette détention sans motif est reconduite pour 3 mois supplémentaires, de nouveau depuis septembre. Salah Hamouri que nous connaissons bien à Orly puisqu'il est marié avec une valdemarnaise et y habite ponctuellement, subit depuis plus de 20 ans un acharnement continu de la part du régime israélien. Palestinien de Jérusalem, il risque d'être banni de sa ville natale pour refus d'allégeance à la puissance occupante. La persécution prolongée dont fait l'objet Salah Hamouri constitue un crime de guerre et un crime contre l'humanité au sens du statut de Rome de la Cour pénale internationale. Nombre de villes françaises et de personnalités s'engagent pour la libération de Salah Hamouri en exigeant sa libération immédiate pour empêcher son expulsion de Jérusalem (où il est né et a toujours vécu). Concernant son épouse et leurs deux enfants, sa famille est*

*interdite de territoire israélien jusqu'en 2025, il faut tout faire pour qu'elle puisse être réunie à Jérusalem comme en Val-de-Marne. Notre conseil municipal doit agir pour que Salah Hamouri soit libéré au plus vite. Pouvez-vous Madame Janodet vous et les membres de votre majorité, auditionner le comité de soutien « liberté pour Salah Hamouri » du Val-de-Marne ?*

### **Réponse de Christine JANODET**

Madame Ait Salah, je vous propose de prendre attache auprès de mon cabinet pour définir les objectifs et les contours de cette audition.

### **Monsieur CAPLIER, je vous remercie de poser votre question.**

*A la vue des problèmes rencontrés par les étudiants Orlysiens, en ce début d'année, pour rejoindre le Lycée Georges Brassens de Villeneuve-le-Roi, par le biais des lignes KEOLIS 482 et 483. Pensez-vous que la municipalité peut entamer des démarches complémentaires auprès de KEOLIS ou trouver une solution afin de remédier à ce pénible problème ?*

### **Réponse de Christine JANODET**

Monsieur Caplier, nous avons été informés de problèmes de régularité des lignes 482 et 483 par plusieurs parents. Nous avons immédiatement, sous la plume de Jean-François Chazottes, écrit à Ile-de-France mobilités, pour exiger de Keolis, je cite, « qu'il rétablisse au plus vite la qualité de service due aux usagers de la ligne ».

### **Monsieur BOURIACHI, votre deuxième question.**

*Madame la Maire comme vous le savez les conseiller-ère-s municipaux-municipales de la minorité municipale n'ont pas d'indemnité d'élu, et pourtant des villes dirigées par la droite comme par la gauche prévoit une indemnité minimale leur permettant d'amortir leurs frais liés à leur fonction, pouvez-vous prévoir une ligne budgétaire avec votre fournisseur de fleurs et de gerbe pour les groupes de la minorité municipale qui en feront la demande ?*

### **Réponse de Christine JANODET**

Monsieur Bouriacchi, je pense que vos indemnités de conseiller régional peuvent être mobilisées pour financer les gerbes déposées lors des commémorations.

### **Madame AIT-SALAH, votre deuxième question qui aurait donc dû être la troisième.**

*Miss.Tic, pseudonyme de Radhia Novat, est une artiste de street art connue mondialement, pour ses œuvres au pochoir, essentiellement sur les murs de la capitale française. Née le 20 février 1956 à Paris, c'est une enfant d'Orly qui a grandi dans le Grand Ensemble des Saules. Elle est morte le 22 mai 2022 au sommet de son art. Elle a toute sa vie combattue les idées reçues et les déterminismes sociaux. Tout la prédestinait à subir les déterminismes d'être une fille, d'être métisse franco-maghrébine, d'être pauvre et orpheline... Très tôt elle assume ses différences et choisit l'expression artistique et la poésie des rues de*

*Paris. Sa vie comme son œuvre portent l'espoir, le désir, le choix de l'émancipation.*

*Valoriser son art et son histoire est une manière de combattre la fatalité, de porter l'idée forte « qu'il faut laisser les enfants réaliser leurs rêves librement ». C'est aussi valoriser l'histoire d'une artiste d'Orly et donc de valoriser notre ville.*

*Madame Janodet ainsi que la majorité municipale, pouvez-vous nommer un square, une rue, une école, une station de bus ou de tramway dans le quartier des Saules à Orly, du nom de Miss Tic ?*

### **Réponse de Christine JANODET**

Madame Ait Salah, le conseil de la culture est déjà impliqué dans cet hommage que la ville souhaite rendre à Miss Tic, grande figure de l'art urbain, Orlytienne de cœur, artiste, poète et féministe engagée. On vous rendra compte du résultat de cette collaboration de projet.

### **Monsieur BOURIACHI, votre troisième question.**

*Madame La Maire, le vendredi 19 août à midi la sirène d'urgence à retentie dans la ville au niveau du centre administratif, quelle est la raison du déclenchement de la sirène ?*

### **Réponse de Christine JANODET**

Monsieur Bouriachi, effectivement la sirène d'urgence a retenti 5 secondes vendredi 19 août à midi. Il s'agissait d'un test. Vous avez pu le constater, depuis plusieurs mois, la sirène ne sonne plus chaque premier mercredi du mois à midi. Afin de trouver d'où vient l'avarie, les services ont testé son installation électrique et ont donc bien confirmé que cette dernière était opérationnelle. La seconde possibilité était que le transmetteur radio de la Préfecture de Police de Paris, qui active la sirène radio, ne fonctionne plus. Donc, nous savons maintenant que la Préfecture de Police de Paris doit remplacer son transmetteur radio.

### **Madame AIT-SALAH, votre troisième question.**

*L'organisation économique de notre société est absurde. Tout est mis en concurrence et soumis aux lois de la finance et non aux besoins et au bien-être des humains. Avec la crise de ce système économique qui génère de l'inflation, les profits augmentent en même temps que les prix de consommation courante, d'énergie, alors que les salaires et les revenus sociaux restent à la traîne. Depuis la rentrée scolaire, les Orlysiens logés par le bailleur Valophis, Sablière et 3F constatent l'augmentation de leurs loyers et des hausses sont annoncées sous la pression des conséquences de l'inflation. Il n'est pas juste que les locataires payent cette crise économique. Afin de prévenir l'endettement et l'appauvrissement des foyers, les locataires demandent le gel des loyers au plus vite. Madame Janodet voulez-vous intervenir lors du prochain conseil d'administration de Valophis pour que le bailleur gèle les loyers ? Madame Janodet voulez-vous intervenir auprès des bailleurs les 3F et La Sablière pour que les loyers des locataires soient gelés au plus vite ?*

### **Réponse de Christine JANODET**

Madame Ait Salah, les bailleurs n'ont pas révisé leurs loyers, hors augmentation annuelle indexée sur l'inflation. Cette révision est faite en concertation avec les amicales de locataires et sous le regard de la préfecture. Pour ce qui est des charges, Valophis a mis en place des mesures pour réduire les dépenses d'énergie en lien avec le Conseil central de concertation locataire réunissant les représentants des locataires. Je vous rappelle, mais je pense qu'en tant qu'élue au conseil d'administration du CCAS vous l'avez en mémoire, que la ville a mis en place une aide au pouvoir d'achat sur critères pour les Orlysiens.

### **Monsieur BOURIACHI, votre quatrième question**

*Madame La Maire les délais d'inscription des enfants au centre de loisirs le mercredi sont passés de 48h00 à 1 semaine, peut-on revenir à l'ancien système ?*

### **Réponse de Christine JANODET**

Monsieur Bouriachi, ce nouveau délai a été mis en place pour pouvoir prévoir au plus juste les commandes de repas et les nécessités d'encadrements. Donc non, il n'est pas possible de revenir en arrière.

### **Madame AIT-SALAH, votre quatrième question.**

*L'été 2022 a démontré aux yeux du Monde et de notre pays, que le dérèglement climatique est entrée dans une phase active de changement.*

*Les collectivités locales sont un bon niveau d'organisation territoriale pour que les municipalités et les citoyens et citoyennes agissent à leurs niveaux, autant que faire se peut pour réduire les gazes à effet de serre.*

*Il nous faut à la fois s'adapter aux changements climatiques et à la fois trouver des solutions pour réduire nos émissions collectives à effets de serre.*

*Afin de planifier ses changements, l'organisation d'une convention citoyenne sur le climat permettrait de réfléchir à l'échelle de la ville aux solutions à mettre en œuvre. C'est pourquoi, nous vous demandons de mettre en œuvre en 2023 cette convention citoyenne et de prévoir dans le budget 2023 le cout de son organisation.*

### **Réponse de Christine JANODET**

Madame Ait Salah, organiser une convention citoyenne c'est sans doute une belle démarche de réflexion idéologique mais agir au quotidien, nous, majorité municipale, trouvons cela encore mieux. Notre agenda 21 continue d'être mis en œuvre. Notre maison des projets et du développement durable enrichit ses permanences avec des experts pour accompagner les Orlysiens dans une démarche individuelle de réduction à la fois des émissions à effets de serre, de meilleure gestion des déchets et des dépenses énergétiques.

### **Monsieur BOURIACHI, votre cinquième question**

*Madame La Maire le 3 septembre 2022 il n'y avait que 2 agents pour assurer l'ouverture de la médiathèque centrale (Centre Culturel), est ce la procédure normale ? Ou en est-on dans le recrutement des postes vacants ?*

### **Réponse de Christine JANODET**

Monsieur Bouriachi, le 3 septembre 2022, il y avait deux agents à la médiathèque et également un gardien et un agent d'accueil au centre culturel. Donc rien d'anormal, soyez rassurés. Pour ce qui est des recrutements, deux sont encore en cours.

### **Monsieur BOURIACHI, votre sixième question**

*Madame La Maire a-t-on le droit d'utiliser le Logo de la ville pour un événement sans l'autorisation de la municipalité ? Que risque-t-on en cas d'utilisation frauduleuse du LOGO ?*

### **Réponse de Christine JANODET**

Monsieur Bouriachi, dans le meilleur des mondes, les associations et autres institutions devraient nous demander l'autorisation d'utiliser le logo de la ville d'Orly. Malheureusement, certains ne le font pas, sans doute parce que le fait de leur prêter une salle les laisse à penser que la ville d'Orly est partenaire de leur événement. Donc je ne pense pas utile de recourir aux grands mots et de parler d'utilisation frauduleuse. Je ne vais porter plainte contre personne.

### **Monsieur BOURIACHI, votre septième question**

*Madame La Maire depuis plusieurs mois les rues Jean Racines et Jean Prouvé ne sont plus éclairées, peut-on y apporter une solution dans des délais raisonnables ?*

### **Réponse de Christine JANODET**

Monsieur Bouriachi, vous avez raison, depuis que vous nous avez signalé cette avarie, elle a été réparée. Je vous invite à l'avenir à penser à signaler *via* l'application mobile les dysfonctionnements de ce type afin qu'ils soient pris en charge le plus rapidement possible.

### **Monsieur BOURIACHI, votre huitième question.**

*Est-ce normal de laisser un agent sous nuit blanche 3 nuits d'affilées car elle veillait sur l'enfant, rapatrier un enfant porteur du Covid en lui imposant la conduite du véhicule de fonction de Beaufort à Orly avec une obligation de départ à 7h du matin ? Le tout sans jamais consulter l'agent et en refusant ses appels.*

### **Réponse de Christine JANODET**

L'assistante sanitaire a, dans le cadre de ses missions, pris en charge un enfant malade et diagnostiqué Covid du mardi 26 juillet au soir jusqu'au jeudi 28 juillet en fin de journée, date de retour à Orly. Durant les deux nuits au centre d'Arêches, l'assistante sanitaire et la directrice pédagogique se sont relayées pour s'assurer que l'état de l'enfant était stable. Afin d'organiser son rapatriement, la famille et la société de cars ont été sollicités. Cela n'a pas pu aboutir. Dès lors, la ville a dû organiser le retour de l'enfant qui a été ramené à ses parents par l'assistante sanitaire et le directeur de l'établissement dans le véhicule de fonction.

**Monsieur BOURIACHI, votre neuvième et dernière question.**

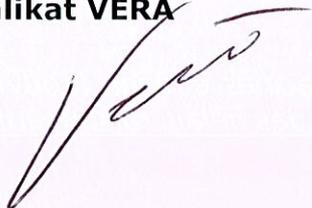
*Madame La Maire, le 6 septembre vous avez accueilli la Sous-préfète, le Procureur de la République, le Président du territoire, le directeur académique adjoint de l'éducation nationale, le directeur territorial de la sécurité publique et le commissaire de Choisy-le-Roi pour la signature du nouveau Contrat local de sécurité. Étaient également présents des bailleurs, les chefs des établissements scolaires, les transporteurs et les clubs de prévention, pouvez-vous dans le futur inclure lors de ces événements fort pour la ville, d'inclure les Présidents des différents groupes de la minorité municipale ?*

**Réponse de Christine JANODET**

Monsieur Bouriachi, je crois vous avoir déjà répondu que cela n'était pas d'actualité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal d'Orly est levée à 20h40.

Le secrétaire de séance  
**Malikat VERA**



La Maire d'Orly  
**Christine JANODET**

